

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 13 MARS 2023

### **N° 2023-102 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – AVENANT LOGICIEL DE GESTION MESOTECH**

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n°2020-161 du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente concernant les marchés publics.

Vu la décision n°2020-112 du 28 juin 2020 acceptant l'offre tarifaire de MESOTECH pour l'hébergement et la maintenance d'un logiciel de gestion des assainissements non collectifs.

Considérant la demande reçue de la société MESOTECH d'une augmentation du coût de l'hébergement, en raison de son fournisseur principal (OVH) et de la crise énergétique.

Considérant la proposition d'une augmentation de 15% du coût annuel HT de l'hébergement acceptable au regard du contexte énergétique.

La Présidente accepte l'avenant proposé par la société MESOTECH pour un coût d'hébergement annuel porté à 1 380 € HT pour la durée restante du marché.

À CHANTONNAY, le 13 mars 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 14/03/2023.